

II. À la poursuite des PAN

« On a l'impression qu'en accordant une créance démesurée à des témoins qui lui paraissent crédibles, le G.E.P.A.N. ne cherche pas tant à vérifier si telle manifestation d'O.V.N.I. existe, qu'à prouver que le phénomène O.V.N.I. existe. Comme si cette existence justifiait la sienne... »

Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie (*Science & Vie* n° 751, avril 1980)

L'histoire « officielle » du service spécialisé ès OVNI du CNES est généralement divisée en une phase d'initialisation (1977-1979), qui aurait permis de jeter les bases scientifiques du travail sur les PAN (collecte, étude, recherche), une phase méthodologique (1979-1983), consacrée à l'élaboration de la méthodologie et des procédures pour rationaliser l'étude des PAN, et enfin une phase opérationnelle (à partir de 1983), dans laquelle tout le travail de fond aurait été engagé tant sur le plan théorique (statistique, traitement et analyse des données) que sur celui des investigations et des enquêtes sur le terrain¹.

Depuis lors doté d'une méthodologie normalement très au point et d'une solide expérience acquise sur le terrain, on s'attendrait logiquement à ce que notre service officiel ait affiché une efficacité croissante dans la résolution des cas qui lui ont été soumis. Or, les chiffres cités par ses responsables successifs, qu'ils portent sur le nombre de cas collectés et enquêtés ou bien sur le pourcentage de cas inexpliqués par rapport au nombre de cas étudiés, ont connu de curieuses variations au cours du temps, les rendant aussi élusifs et énigmatiques que les objets dont il est question...

Ce flou statistique se double par ailleurs d'un flou interprétatif : d'un côté, le service communication du CNES prétend que le phénomène suscite un intérêt excessif dans le grand public, tandis que, de l'autre, le service d'étude des PAN soutient, plus d'un quart de siècle durant, l'existence d'engins volants pilotés par une intelligence, et dont les caractéristiques ne sont pas compatibles avec celles d'appareils terrestres. Les dossiers censés fonder cette conviction sont demeurés en pratique inaccessibles, même aux scientifiques², jusqu'en 2007, les Notes Techniques du GEPAN n'étant que des synthèses de quelques-uns d'entre eux. Un organisme scientifique tel que le CNES a donc longtemps incité, paradoxalement (et involontairement, nous l'espérons), la population à croire d'autorité à la présence dans nos cieux d'un phénomène exotique inconnu. Cette attitude ne favorise guère une éducation à la démarche scientifique à laquelle, par ailleurs, le CNES se montre attaché.

Ces dissonances sont d'autant plus déconcertantes que les directeurs successifs du GEPAN/SEPRA/GEIPAN ont toujours été présentés dans les médias, français ou étrangers, comme la référence officielle dans l'Hexagone en matière de phénomènes aérospatiaux non-identifiés. L'ensemble des journalistes les considère naturellement comme leur interlocuteur obligé chaque fois qu'un événement pouvant relever de ce domaine se fait jour dans l'actualité. Depuis 1977, ceux-ci sont donc intervenus dans la plupart des émissions de radio et de télévision relatives aux OVNI ou aux extraterrestres produites en France, et leurs déclarations dans la presse quotidienne régionale et nationale, les magazines d'informations ou les revues spécialisées ne se comptent plus.

Dès lors, on peut difficilement séparer dans ces innombrables interventions les passages où ils sont censés parler en leur nom propre de ceux où ils s'expriment au titre d'experts du CNES. D'une part, ils sont systématiquement présentés, ou se présentent eux-mêmes, en tant que tels et, d'autre part, l'agence spatiale française ne diffuse pas (ou plus) en contrepoint de documents exposant la version « officielle » sur tel ou tel dossier d'enquête, ni sa position sur le phénomène OVNI pris dans son ensemble, comme le fait par exemple depuis longtemps la NASA³. En outre, pour la publication de son premier livre personnel par exemple, M. Velasco assure avoir reçu au préalable l'aval du CNES⁴, ce qui ajoute indéniablement à la confusion au vu de son contenu.

5. Statistiques en folie

« Ces phénomènes de manipulation consciente ou inconsciente de l'information sont très classiques et [...] imprègnent profondément toute la circulation de l'information à propos des phénomènes aérospatiaux non identifiés. [...] Un peu plus originale est l'utilisation pernicieuse de l'information, non plus pour présenter des cas d'observation, mais pour défendre des thèses ou hypothèses. On retrouve là, en littérature ufologique courante, les mêmes phénomènes de déformation, d'omission de certains faits, d'invention de certains autres, l'emploi d'un vocabulaire propre à suggérer une idée particulière sans quelle ait été explicitée, etc. »

Alain Esterle et Manuel Jimenez (*Note Technique n°3 : Méthodologie d'un problème*, CNES, 27 Avril 1981)

« Comme on le sait, la conséquence de ce rapport [le rapport Condon] fut l'arrêt de toute recherche officielle aux États-Unis, ainsi que la fermeture des services chargés de recueillir les informations. »

Alain Esterle (« Pour une étude scientifique des phénomènes aérospatiaux non identifiés », CNES, s.d.)

« Mon rôle, c'est plus ou moins de démystifier le côté insolite de ces observations. »

Jean-Jacques Velasco (*Toulouse Mag* n° 9, juillet-août 2002)

« L'équipe du SEPRA a bien sûr, si elle veut être viable, intérêt à montrer sa crédibilité dans les études scientifiques, mais elle doit se garder malgré tout une marge d'inexplicable pour préserver la raison d'être de son directeur : la passion soucoupiste. »

Agnès Lenoire (*Science et pseudo-sciences* n° 257, mai 2003)

En réalité, ambivalences et flottements statistiques se retrouvent aux racines mêmes du GEPAN. Ainsi, lorsque l'ufologue Claude Maugé décide de se pencher⁵, à la suite de Jean Giraud, sur les fichiers utilisés par Claude Poher pour mener son *Étude statistique des rapports d'observations du phénomène OVNI*, qui, nous l'avons vu, a contribué à la création du GEPAN, il découvre rapidement que le fichier n° 1, qui concerne le monde entier, ne contient en réalité que 736 cas, le chiffre de 825 découlant d'une erreur de programmation informatique ! De plus, sur les 539 cas qu'il a pu vérifier, 20 cas sont encore comptabilisés deux fois et 3 cas figurent trois fois : on parvient alors à un total de seulement 710 cas distincts (le chiffre réel doit être encore légèrement inférieur).

La très grande majorité des cas utilisés par Claude Poher provient en outre de sources très peu fiables, puisque tirée de divers bulletins ufologiques et de livres de journalistes (entre autres ceux d'Erich von Däniken et de Jimmy Guieu) ; seuls 8% environ ont pour origine des rapports officiels ou assimilés.

M. Maugé a pu soigneusement étudier 449 des cas cités : près de 40% des rapports d'observation originaux comptent moins de 1400 signes typographiques et autant de 1400 à 5600 signes. La plupart sont donc succincts, voire franchement indigents. Par exemple, nous ne connaissons pas les conditions météorologiques dans plus des trois-quarts des cas. Il ressort également de l'échantillon étudié que 4,9% des cas ont déjà reçu une explication banale, 21,6% peuvent être raisonnablement regardés comme identifiés moyennant quelques vérifications élémentaires, 65% doivent être considérés comme inexploitable, 8,5% seulement demeurant inexpliqués après une contre-enquête. L'existence d'une enquête jugée sérieuse n'est toutefois signalée que pour 20,7% des cas. Manifestement, l'étude statistique de Poher n'aurait donc dû porter que sur une petite fraction des cas effectivement retenus. Enfin, environ 25% des rapports saisis sont entachés d'inexactitudes suffisamment graves pour fausser les résultats statistiques : amalgames entre plusieurs cas distincts, confusions de date ou/et de localisation géographique, statut socio-professionnel du témoin magnifié,... La crédibilité de ces cas en sort ainsi maintes fois artificiellement renforcée, remarque encore cet auteur.

En somme, comme le résumait MM. Barthel, Brucker et Monnerie, « ce qu'analyse statistiquement M. Poher, ce ne sont pas des cas d'OVNI, mais des témoignages de deuxième, troisième ou

quatrième main, des récits journalistiques sans références, des racontars compilés et déformés par des écrivains imaginatifs, des traductions approximatives. En outre, il faut être d'une grande naïveté pour ne pas se rendre compte que la plupart des histoires exploitées par les revues et les livres soucoupistes ont déjà été soigneusement sélectionnées pour servir la "cause" et soutenir la "foi". Les utiliser comme outil de travail, c'est faire de la partialité une vertu scientifique. »⁶

Fondés sur des données trop souvent frelatées, les résultats obtenus par M. Poher ne peuvent donc aucunement être validés. Ils feront pourtant illusion auprès des dirigeants du CNES, en particulier d'Yves Sillard, qui jugera ces travaux suffisamment « sérieux » pour créer en sa faveur un nouveau service au sein de l'établissement public. Claude Maugé en tirera pour sa part la conclusion suivante, dont l'avenir se chargera d'apporter son lot de nouvelles illustrations : « On savait déjà que les scientifiques-ufologues semblent oublier, lorsqu'ils font de l'ufologie, les méthodes et la rigueur qu'ils savent appliquer dans leur travail professionnel : l'exemple du fichier et des statistiques de Poher en est une confirmation supplémentaire. »⁷

Quelques mois seulement après sa nomination, Claude Poher affirme que le GEPAN détient déjà un fichier d'environ 15 000 rapports d'observation⁸, dont un tiers aurait été collecté sur le territoire français. Ce chiffre surprenant est avancé à plusieurs reprises puis disparaît dans les limbes.

Jusqu'à la publication du deuxième livre personnel de M. Velasco, en 2004, même le nombre de cas officiellement recueillis en France n'est pas connu avec précision. Pendant longtemps, le responsable du SEPRA a semblé jouer à dessein sur la confusion entre le nombre total de cas recensés (ou de procès-verbaux de gendarmerie) et de témoins, ainsi que l'illustrent les quelques exemples suivants : « depuis la création du SEPRA nous avons dû enquêter sur plus de 2500 procès-verbaux de gendarmerie »⁹ ; « depuis la création du SEPRA, 3100 phénomènes ont été observés ou rapportés »¹⁰ ; « depuis 1977, près de 3200 témoignages ont été examinés, selon le CNES »¹¹ ; « depuis 1977, le SEPRA a reçu quelque 6000 déclarations de prétendues apparitions d'ovni »¹².

Plusieurs années séparent certes ces affirmations successives mais les différences constatées ne s'expliquent pas, comme on pourrait l'imaginer, par une considérable augmentation du nombre de cas recueillis entre-temps ou par des erreurs imputables aux journalistes. M. Velasco amalgame bien procès-verbaux et témoignages (en moyenne, on compte un peu plus de deux témoignages par procès-verbal), ce qui a pour effet de « gonfler » artificiellement le nombre de cas distincts qui auraient été archivés et étudiés. Ainsi, dans *Ovnis : l'évidence*, celui-ci parle encore indifféremment de « six mille procès-verbaux » (p. 34) puis de « six mille témoignages » (p. 46), alors même qu'il a enfin livré les véritables (?) chiffres dans l'intervalle (p. 38), à savoir 2592 procès-verbaux de gendarmerie représentant quelque 5895 témoignages depuis 1951 !

Notons pour finir que le rapport d'audit « Louange », remis au CNES début 2002, affirmait que les procès-verbaux de gendarmerie totalisait 2700 témoignages entre 1979 et 2001, ajoutant que les cas de 1950 à 1978 n'ont pas encore été saisis dans la base de données du SEPRA¹³... D'un point de vue méthodologique, il serait en vérité peu rassurant que ces cas antérieurs à la création du GEPAN, peu ou pas vérifiés, ni soumis aux mêmes critères de sélection et d'investigation, y soient intégrés. Cette démarche traduirait alors plus un souci quantitatif, à la limite du descriptif publicitaire, qu'un désir d'étudier scientifiquement un échantillon de cas suffisamment homogène.

Le nombre exact d'enquêtes sur le terrain, et accessoirement leurs résultats, était pareillement ignoré du public, ce qui a longtemps suscité maintes spéculations échevelées à l'intérieur du microcosme ufologique. Le physicien Jean-Pierre Petit, par exemple, a ainsi longtemps propagé l'idée que le petit service jouait le rôle de simple boîte à lettres en faveur du complexe militaro-industriel, qui aurait exploité en sous-main les données physiques recueillies.

En fait, l'approximation semble ici aussi avoir toujours été la règle. À titre d'exemple, pour la seule année 1978, ce sont dix, onze ou même quinze enquêtes approfondies qui sont signalées : en juin, trois des cinq tomes du rapport communiqué au Conseil scientifique « sont consacrés à la description et à l'analyse de 11 cas d'un haut degré d'étrangeté, soumis à une nouvelle enquête très détaillée » (« une explication n'est trouvée que dans un seul des cas » est-il encore précisé)¹⁴. Mais Claude

Poher indique ensuite dans ce même compte-rendu qu'« une quinzaine de cas sélectionnés ont fait l'objet de contre-enquêtes et d'analyses détaillées ».

La plaquette de présentation officielle du SEPRA nous apprend en 1992 que « 59% des cas rapportés par la gendarmerie ou par l'aviation civile ou militaire font l'objet soit d'une enquête approfondie soit d'une mini-enquête »¹⁵. Hyperactivité confirmée quelques mois après, son directeur déclarant maintenant : « chaque année je dois vérifier plusieurs centaines d'affaires d'ovni »¹⁶. Nous ne serons rassurés que de longues années après : « sur les centaines de relations de phénomènes prétendument étranges dont il peut avoir connaissance, le SEPRA n'en retient finalement au maximum "qu'un ou deux par an" »¹⁷. Si en 2002 M. Velasco prétend encore que « plus d'une centaine de cas rapportés par la gendarmerie, l'aviation civile ou militaire ont fait l'objet soit d'une enquête approfondie, soit d'une mini-enquête (investigation effectuée conjointement par les autorités civiles ou militaires et le SEPRA) »¹⁸, deux ans après, le même ne recense plus que 68 enquêtes sur le terrain depuis 1977¹⁹...

Le taux d'élucidation des rapports d'observation varie tout aussi étrangement. Pour compliquer encore un peu les choses, le GEPAN/SEPRA définit deux niveaux de cas demeurés non-identifiés : ceux classés dans la catégorie « D » après un simple examen des rapports d'observation transmis au CNES et ceux considérés comme tels après une enquête sur le terrain.

Les 354 rapports d'observations expertisés au début de l'année 1978 relèvent naturellement de ce premier stade d'analyse. Environ 20% ne sont alors identifiés « ni par les observateurs ni par les experts », le GEPAN certifiant dans le compte-rendu au Conseil scientifique de juin 1978 que « l'impossibilité d'identification des phénomènes observés n'est pas du tout liée à l'insuffisance d'informations fournies par les observateurs, mais aux caractéristiques originales de ces phénomènes, caractéristiques qui sont statistiquement vérifiées sur l'ensemble des rapports d'observations de ce type ». Ce constat ne fait que confirmer les propos de Claude Poher dans le premier rapport remis au Conseil scientifique selon lesquels « l'analyse montre que dans une très large proportion des cas (80% au moins) le phénomène observé est connu des experts (météorites, ballons-sondes, satellites, planètes, avions, etc.) »²⁰.

En février 1979, le GEPAN indique cependant que le taux de PAN D parmi ces 354 cas serait en fait plutôt égal à 25%²¹.

Au final, 678 procès-verbaux de Gendarmerie étalés sur cinq années (1974-1978) seront traités et classés par deux membres du Groupe suivant la grille d'expertise²². Mais cette classification sera ultérieurement considérée par le GEPAN lui-même comme « non objective »²³. De fait, celui-ci dénombre désormais 263 PAN D (soit 38,8% du total) pour cette seule période ! Si nous le suivons à la lettre, la France aurait donc été sillonnée au milieu des années 70 par une multitude de machines volantes dotées d'une technologie inconnue, transformant ainsi notre beau pays en un des hauts-lieux du tourisme aérospatial furtif...

Cependant, si nous nous penchons de plus près sur les données, nous constatons que 15% des « hauteurs angulaires » demeurent inconnues, de même que plus de 35% des « azimuts de début d'observation »²⁴, soit approximativement le même pourcentage que pour les trois autres catégories de PAN ! Etrangement, ces cas sous-informés n'ont pas été classés dans la catégorie « C », là où ils avaient pourtant logiquement leur place... Comment en effet écarter une méprise, avec un astre en particulier, si l'on ignore la hauteur angulaire et/ou l'azimut de l'OVNI allégué ?

Le taux de 20% revient malgré tout de façon récurrente durant de nombreuses années, les deux successeurs de Claude Poher le citant à diverses occasions : en 1979, Alain Esterle révèle que « les travaux du GEPAN ont conduit à placer environ 20% des rapports de Gendarmerie dans cette dernière catégorie » (phénomène non-identifié alors que « l'information précise, détaillée, complète, exclut l'amalgame à un phénomène naturel ou artificiel connu »)²⁵. Pour Jean-Jacques Velasco également, sur les 2000 procès-verbaux qui auraient soi-disant été étudiés entre 1977 et 1991, il subsisterait un reliquat « de l'ordre de 20% de phénomènes de nature inexplicée après analyse »²⁶.

Mais, par la suite, les pourcentages se mettront à osciller de façon apparemment aléatoire : l'année suivante, le SEPRA avance que seulement « 4% des cas analysés selon la méthodologie restent

inexpliqués ; 41% se répartissent selon deux catégories : 25% ont reçu une réponse sur investigation des gendarmeries locales ; 16% sont inanalysables par insuffisance de données »²⁷. En 1993, le pourcentage de PAN D remonte nettement puisqu'« il reste ainsi 10 à 15% de cas inexpliqués »²⁸... avant de s'effondrer en 1998 où il n'en subsisterait plus qu'« environ 1 à 2% »²⁹.

Au tournant des années 2000, le CNES admet sur son site Internet « un faible pourcentage de cas (4-5 %) auxquels le SEPRA n'a pu donner d'explication, en l'état de nos connaissances »³⁰.

La proportion de cas non-identifiés croît ensuite à nouveau, M. Velasco soutenant en 2002 qu'« après expertise, 47,7% des phénomènes sont probablement identifiés, 23,9% ne sont pas identifiables, 16,5% ont été élucidés et 11,9% restent toujours inexplicables »³¹. Quelques mois plus tard, on nous assure sur France 2 que « seules 9% des affaires restent inexplicables »³². Le rapport d'audit « Louange » indiquait plus précisément au début de cette même année un pourcentage de PAN D de 9% pour les procès-verbaux « terrestres » et de 11% pour les « aéronautiques ».

En 2003, le vénérable quotidien britannique *Times* croit savoir que « dans 21,3% des cas, il est possible d'avancer une explication incontestable et banale : un feu d'artifice, un nouveau système d'éclairage utilisant un ballon lumineux, un nuage en forme de soucoupe volante. Dans 24,9% de cas, il existe une explication probable et, dans 41,3%, les informations sont trop vagues pour être utiles ; mais, dans 12,5% des cas, soit environ 750 apparitions depuis 1977, les faits sont détaillés et inexplicables, et par conséquent classés comme phénomènes non identifiés »³³.

En 2004, peu avant sa mise à l'écart, M. Velasco dénombre respectivement 18,3% de phénomènes de type A, 27,7% de type B, 40,6% de type C et 13,5 % de type D... Le CNES reprend en 2006 sur son site Internet ces nouvelles valeurs, indiquant que « depuis sa création en 1977, le Gepan puis le Sepra ont collecté près de 6 000 témoignages tant terrestres qu'aéronautiques, ces derniers représentant environ 6 % du total. De nombreuses enquêtes ont été réalisées. Environ 13,5 % des témoignages restent inexpliqués malgré les enquêtes et analyses réalisées. »³⁴

Faut-il comprendre que le taux d'élucidation des affaires soumises au CNES aurait dramatiquement chuté au cours du temps ? De fait, sa base de données informatisée comptait, en 2004, 792 PAN D. Or, nous savons grâce à M. Velasco que 2592 procès-verbaux de gendarmerie – les seules sources désormais retenues selon lui – ont été dressés entre 1951 et 2004. À nouveau, ce dernier mélange donc apparemment procès-verbaux et témoignages : le chiffre de 792 pourrait éventuellement correspondre au nombre de procès-verbaux classés dans la catégorie « D » (près de 350 pour une proportion égale à 13,5%) multiplié par le nombre moyen de témoignages par procès-verbal.

Quant aux cas demeurés inexpliqués après des investigations sur place, le responsable du SEPRA certifie en 1991 qu'« il en reste deux ou trois qui véritablement posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses ». Seulement deux ou trois ? Celui-ci précise alors qu'il serait possible d'en rajouter éventuellement encore deux ou trois autres qui n'ont pas fait l'objet d'enquêtes « pour diverses raisons ». Pressé par le journaliste, il finit par les nommer : « disons simplement que les événements qui ont été enregistrés et mesurés à Trans-en-Provence, en particulier, mais aussi le cas de l'Amarante et un ou deux autres... »³⁵, sur lesquels nous n'aurons donc jamais de précisions. En 1998, après plus de vingt ans de collecte, seuls vingt cas résisteraient encore à l'analyse, nous dit-on³⁶.

Il faut ici aussi attendre la disparition du SEPRA pour que M. Velasco délivre enfin quelques renseignements précis. Seules 40 des 68 enquêtes effectuées auraient permis d'identifier le stimulus à l'origine du ou des témoignages. Sur les 28 cas restants, dont la liste complète n'est pas donnée, 25 ont été classés dans la catégorie « D » après un tri supplémentaire. Enfin, 3 cas exceptionnels sont qualifiés par celui-ci d'OVNI « au sens étroit du terme » : « un PAN D sera qualifié d'*objet volant non identifié* à partir du moment où l'investigation, malgré les moyens engagés et poussés aux limites de l'information exploitable, ne nous a pas livré une cause identifiée : la nature et l'origine de l'observation restent mystérieuses »³⁷. Il s'agit des affaires de Trans-en-Provence, de l'Amarante et du vol AF-3532. Mais il était dit que les choses ne pouvaient rester aussi claires très longtemps.

Expressément invité à citer les 25 PAN D en question, le directeur du SEPRA révélera que « "25" est un ordre de grandeur, j'ai dit "25" comme j'aurais pu dire "30" »³⁸. Chacun appréciera...

Le SEPRA distingue par ailleurs des sous-groupes d'observations : cas terrestres (à partir du sol), cas aéronautiques (depuis un engin en vol), cas « visuel/radar » (observations visuelles censées être corrélées avec des mesures radars). En 1998, l'expert du CNES affirme être « aujourd'hui en mesure de prouver que le pourcentage des observations confirmées par une détection radar est à peu près constant depuis 1948 et les premiers phénomènes observés. Il varie entre 20% et 24%, et cela démontre bien que le phénomène est physique »³⁹. Il n'est pas inutile de rappeler que le GEPAN/SEPRA lui-même n'a validé qu'un seul (prétendu) cas « visuel/radar » dans toute son histoire (cf. chapitre 17).

D'après le rapport d'audit « Louange », resté confidentiel, la base de données du SEPRA contenait 92 procès-verbaux dits « aéronautiques », couvrant la période 1979-2001. Si 22% de ces cas « aéronautiques » comporteraient des « enregistrements (photos, radio, radar, vidéo) », seulement 5% seraient strictement associés à une « détection radar ». On se retrouve soudainement bien loin des 20 à 24% cités par M. Velasco dans ses interventions publiques...

En 2004, dans *Ovnis : l'évidence*, M. Velasco assure disposer à présent « d'une base de données et d'un catalogue de mille cinq cents observations d'ovnis par des pilotes et équipages d'avions civils et militaires qui couvrent l'ensemble du globe »⁴⁰. Quelques lignes plus loin, il évoque à nouveau cette base de données constituée par un collaborateur bénévole du SEPRA, Dominique Weinstein, et non directement par le CNES, qui, affirme-t-il cette fois, « recense plus de mille quatre cents cas officiels » (p. 106)... En vérité, celle-ci en compte précisément mille trois cents⁴¹...

Ces cas aéronautiques, collectés dans le monde entier, proviennent de sources très diverses (privées comme officielles) et souvent peu fiables. Un grand nombre d'entre eux correspondent par ailleurs, de façon certaine, à l'observation de chutes de météores ou de satellites artificiels dans notre atmosphère, non reconnus par les équipages de ces aéronefs.

Robert Alessandri s'est déjà penché sur le curieux usage de sa base de données que faisait ici le directeur du SEPRA⁴². Ce dernier ne retient dans un premier temps que les 204 cas « visuel/radar » du catalogue « Weinstein », soit environ 15 % du total. Par la suite, il opte pour la compilation réalisée par Laurent Gonin, un autre amateur passionné, qui, après application d'« une série de filtres destinés à ne retenir que les cas les plus crédibles » (p. 106), ne conserve plus que les 147 cas les plus « solides ». Ceux en particulier dont les rapports omettent l'heure, la durée de l'observation, la distance, l'altitude ou/et la vitesse de la cible radar auraient été systématiquement écartés. Ceci s'avère en fait inexact, ainsi que le relève M. Alessandri : la vitesse n'est disponible que dans 31 cas, l'altitude dans 20 cas, la durée d'observation dans 18 cas et la distance dans 13 cas seulement⁴³ !

La majorité des cas « visuel/radar » inclus dans les catalogues « Weinstein » et « Gonin » sont donc privés d'informations cruciales : classer les quelques cas pour lesquels on dispose de ces renseignements dans quatre plages de distance, avancer des pourcentages précis et trouver des « invariants » à partir d'échantillons aussi réduits comme le fait M. Velasco n'apparaît dès lors pas méthodologiquement recevable... Les graphes comportent par ailleurs une deuxième série de chiffres, étroitement corrélés avec les premiers, représentant un échantillon réduit cette fois à 65 cas après application d'un nouveau « filtre », lui-même non identifié, mais qui conserve la plupart de ceux sur lesquels on possède des données chiffrées. On retrouve donc presque exactement les mêmes courbes, et en les comparant avec celles de l'échantillon complet (147 cas), on obtient naturellement un coefficient de corrélation extrême... mais dépourvu de réelle signification.

L'auteur aborde ensuite l'évolution des cas « visuel/radar » recensés depuis 1945. Ici les années dépourvues d'observations ont tout simplement été supprimées (p. 108)... De plus, seule une année sur deux étant numérotée dans ce tableau, on ignore à quelle année correspond une valeur non nulle (par exemple, est-ce en 1991, 92 ou 93 que trois cas ont été recensés ?). Ces biais semblent bien le fait de M. Velasco et non de ses sources, souligne encore M. Alessandri, puisqu'on retrouve ces années « manquantes » dans les tableaux recensant les cas terrestres (p. 36) et aéronautiques (p. 148) recueillis par le SEPRA...

Le directeur du défunt service entend démontrer statistiquement la corrélation entre les observations d'OVNI et les explosions nucléaires sur notre planète, soulignant que l'originalité de sa démarche repose ici encore sur un filtrage radical : « je ne retiens qu'une seule forme de données pour étayer ma démonstration, les cas d'observations aéronautiques d'ovni visuel/radar. Et encore : sur mille quatre cents cas aéronautiques mondiaux, nous n'en conserverons que cent quarante, tirés de la base de Laurent Gonin. Ceux qui ont fait l'objet de mesures radar simultanément à l'observation visuelle » (p. 158).

M. Velasco superpose donc la courbe des essais nucléaires atmosphériques ou souterrains à celle de ces cas visuel/radar. Cette dernière courbe ne représente cependant pas comme il le prétend les cas du catalogue « Gonin » mais ceux du catalogue « Weinstein ». Le premier n'a retenu en effet aucun cas postérieur à 1995, ce qui n'arrangeait pas M. Velasco dans ses conclusions ! Quant aux années « nulles », précédemment éliminées de ses statistiques, il est contraint ici de les rétablir, puisque aucune d'entre elles n'est dénuée simultanément de cas visuel/radar et d'essais nucléaires... Mais pour ce faire il recopie alors apparemment la valeur de l'année précédente : par exemple, pour 1992 et 1993, la valeur de 1991 (quatre cas) !

M. Velasco croit pouvoir conclure, sans user de tests de corrélation statistique, que « le signal effectif représenté en ordonnée par le nombre d'essais nucléaires dans l'atmosphère et celui des cas radar/visuel démarre quasiment à la même époque » (p. 159). Or, le fait de ne sélectionner que ce type de cas, alors que le catalogue établi par Dominique Weinstein comprend des observations aéronautiques remontant à 1916, introduit *de facto* une limite temporelle inférieure, qui correspond donc aux premières mesures radar. En conséquence, pointe avec humour Robert Alessandri, M. Velasco démontre au plus que les développements du radar et de la bombe atomique ont découlé d'un même événement historique, à savoir la Seconde Guerre mondiale...

Pour le chef du SEPRA, « le profil des deux courbes est en outre assez similaire » (p. 159), bien que l'on ne décèle encore pas, même visuellement, la moindre corrélation significative. Enfin, il pense de la même manière avoir apporté la preuve statistique qu'« en 1998, la fin des essais nucléaires souterrains marque l'arrêt des cas radar/visuel » (p. 159). M. Velasco, qui a déjà manipulé ses données afin que ces cas ne s'arrêtent pas en 1995, élimine à présent les cas « visuel/radar » répertoriés par M. Weinstein au-delà de 1998... On en compte en effet un pour chacune des années 1999 et 2000, soit autant qu'en 1997 et 1998, l'absence de cas postérieur à 2000 s'expliquant simplement par le fait que l'auteur a arrêté son travail cette année-là !

Le GEIPAN, on le voit, avait devant lui une indispensable tâche de clarification de l'information sur ce sujet, tant les statistiques disponibles étaient variables, difficilement compréhensibles, opaques et peu crédibles. Las, ses représentants vont vite se révéler d'aussi étonnants statisticiens que leurs prédécesseurs !

Jacques Patenet déclare en mai 2006 qu'« il y a environ 13 % de PAN D et, parmi ceux-ci, peut-être dix cas où il y a une forte présomption de la présence d'un objet inconnu. Là, on peut parler d'OVNI, mais c'est une minuscule proportion de l'ensemble »⁴⁴.

C'est assez dire notre surprise quand, à l'occasion de la diffusion sur Internet d'un premier lot d'archives en mars 2007, plusieurs médias annoncent un pourcentage de PAN D n'atteignant pas moins de 28%⁴⁵ ! Il semble que ce sursaut de circonstance corresponde à un calcul qui ne prend en compte que les cas mis en ligne, autrement dit, à quelques exceptions près, ceux expertisés par J.-J. Velasco de 1988 à 2005... Sur les 401 cas offerts à la consultation, 109 sont en effet classés en catégorie D, soit un peu plus de 27%.

Dans un livre collectif paru opportunément quelques jours après, Yves Sillard affirme que, sur « 6000 témoignages », les « données statistiques [...] sont les suivantes : PAN A 18,4% ; PAN B 28,1% ; PAN C 39,5% ; PAN D 14%. Pour rendre ces résultats plus lisibles, explique-t-il, il est légitime de regrouper en première analyse les PAN A et B dans une même catégorie « phénomènes expliqués » et d'éliminer les PAN C qui correspondent à des témoignages inexploitable. Cela conduit au résultat final suivant pour l'ensemble des 3630 observations [témoignages plus exactement, NdR] exploitables pour laquelle la qualité des données et le sérieux des témoins et des témoignages ne

peuvent être mis en doute : Phénomènes expliqués (PAN A et B) = 77% ; Phénomènes inexpliqués = 23%. »⁴⁶

Le chef du comité de pilotage du GEIPAN, censément garant de sa démarche scientifique, élimine ainsi arbitrairement les PAN C, amputant le corpus de presque 40 % de son volume... et augmentant de 60 % la part des PAN D qui s'élève désormais à 23 % ! Comment prétendre analyser la globalité d'un phénomène en n'étudiant que 14 % des cas qui le constituent ?

Ces « phénomènes de distorsion, déformation, manipulation d'information », qu'Alain Esterle et Manuel Jimenez dénonçaient en leur temps – généralement à juste titre – chez les ufologues amateurs, mettent surtout en évidence le hiatus qui a toujours existé entre les objectifs « réductionnistes » officieusement assignés au service d'étude des PAN au sein du CNES et les convictions personnelles de ses responsables successifs.

Ce hiatus apparaît de façon encore plus flagrante dans les études de cas que nous allons examiner à présent...

Notes du chapitre 5

- ¹ COMETA, *Les OVNI et la défense : À quoi doit-on se préparer ?*, 1999, p. 40. Disponible à l'adresse <http://www.cnes-geipan.fr/documents/Cometa.pdf>.
- ² Lettre du professeur Henri Broch à Jean-Jacques Velasco [en ligne], 20 novembre 2002. Disponible à l'adresse http://www.unice.fr/zetetique/articles/lettre_au_CNES.html.
- ³ *Warp Drive, When? – Frequently Asked Questions* [en ligne], 17 mars 2006. Disponible à l'adresse <http://www.nasa.gov/centers/glenn/research/warp/warpfaq.html>.
- ⁴ *OVNI Présence*, n° 52, décembre 1993, p. 23.
- ⁵ Claude Maugé, « Regards critiques sur un fichier au-dessus de tout soupçon », *Ovni Présence*, n° 27, septembre 1983, pp. 30-40.
- ⁶ Gérard Barthel, Jacques Brucker et Michel Monnerie, *Science & Vie*, n° 751, avril 1980.
- ⁷ Claude Maugé, « Ufologie et statistique : le cas du fichier Poher ». In : Thierry Pinvidic, *OVNI : vers une anthropologie d'un mythe contemporain*, Heimdal, 1993, p. 233.
- ⁸ *Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des résultats d'études menées sur les rapports d'observation des phénomènes aériens non identifiés*, CT/GEPAN n° 0118, Toulouse, CNES, décembre 1977, tome 1, p. 36.
- ⁹ *Interdit*, n° 13, août 1992.
- ¹⁰ *La Dépêche du Midi*, 11 septembre 1998.
- ¹¹ *La liberté de l'Est*, 13 septembre 1998.
- ¹² *The Times*, 5 février 2003.
- ¹³ *Audit du SEpra : rapport final* (version préliminaire), commande n° 2/01/CNES/0051, 30 novembre 2001.
- ¹⁴ *Espace Information*, n° 14, Toulouse, CNES, 3^e-4^e trimestres 1978, p. 9.
- ¹⁵ *Plaquette d'information du SEpra*, Toulouse, CNES, avril 1992, p. 5. Disponible à l'adresse <http://www.cnes-geipan.fr/documents/sepra.pdf>.
- ¹⁶ *Interdit*, n° 13, août 1992.
- ¹⁷ *L'Ardennais*, 4 octobre 2000.
- ¹⁸ *L'Armée d'aujourd'hui*, n° 272, juillet-août 2002, p. 48.
- ¹⁹ Jean-Jacques Velasco, *Ovnis : l'évidence*, Carnot, 2004, p. 51.
- ²⁰ *Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des résultats d'études menées sur les rapports d'observation des phénomènes aériens non identifiés*, *op. cit.*, tome 1, p. 4.
- ²¹ *Le GEPAN et l'étude du phénomène OVNI*, Toulouse, CNES, février 1979, p. 11. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/plaquette_79.pdf.
- ²² *Note Technique n° 2 : Étude comparative des résultats statistiques élémentaires relatifs aux observations de phénomènes aérospatiaux non identifiés*, Toulouse, CNES, 21 avril 1980, p. 9. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/note_tech_2.pdf.
- ²³ *Note Technique n° 13 : Recherche statistique d'une typologie identifiée/non-identifiée*, Toulouse, CNES, 26 novembre 1982, p. 12.
- ²⁴ *Ibid.*, pp. 63-64.
- ²⁵ Alain Esterle, « Les phénomènes aérospatiaux non identifiés à l'étude en France », *La Recherche* n° 102, juillet-août 1979, p. 761.
- ²⁶ *Phénomèna*, n° 4, juillet-août 1991, p. 10.
- ²⁷ *Plaquette d'information du SEpra*, *op. cit.*, p. 7.
- ²⁸ *Science & Vie Junior* n° 11, janvier 1993, p. 24.
- ²⁹ *Nord Éclair*, 19 février 1998.
- ³⁰ *CNES Web Magazine n° 4 : Dossier SEpra* [en ligne], 1999 (lien mort : page consultée le 28.02.2002).
- ³¹ *L'Armée d'aujourd'hui*, n° 272, juillet-août 2002, p. 47.
- ³² *Journal de 20H*, France 2, 28 novembre 2002.
- ³³ *The Times*, 5 février 2003.
- ³⁴ *L'étude des PAN, une activité historique au CNES* [en ligne], janvier 2006. Disponible à l'adresse http://www.cnes.fr/html/112_4461_4466_php.
- ³⁵ *Phénomèna*, n° 4, juillet-août 1991, p. 14.
- ³⁶ *La Dépêche du Midi*, 11 septembre 1998.
- ³⁷ *Ovnis : l'évidence*, *op. cit.*, p. 73.

³⁸ Entretien avec Jérémie Dreux [en ligne], 11 juin 2004. Disponible à l'adresse <http://www.lejdu.com/archives/2004/aout/jiv-interview/>.

³⁹ *VSD Hors-Série*, n° 1, juillet 1998, p. 41.

⁴⁰ *Ovnis : l'évidence, op. cit.*, p. 105.

⁴¹ Dominique Weinstein, *Unidentified aerial phenomena: eighty years of pilot sightings (Catalog of Military, Airliner, Private Pilots' Sightings from 1916 to 2000)* [en ligne], février 2001. Disponible à l'adresse <http://www.ufoevidence.org/newsite/files/WeinsteinPilotCatalog.pdf>.

⁴² Robert Alessandri, *Jean-Jacques Velasco : Ovnis, l'évidence* [en ligne], 2 mai 2004. Disponible à l'adresse http://perso.numericable.fr/~wolf424/univers.ovni/lectures/livres_ufo/ovnis_evidence.html.

⁴³ *Ovnis : l'évidence, op. cit.*, p. 107.

⁴⁴ *Ciel & Espace*, n° 432, mai 2006.

⁴⁵ Cf. *Le Figaro* du 22.03.2007, *Sud-Ouest* du 29.03.2007,...

⁴⁶ Yves Sillard, « Introduction ». In : Yves Sillard (éd.), *Phénomènes aérospatiaux non identifiés, un défi à la science*, Paris : le Cherche-Midi, 2007, p. 15.